



Horaire
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

Standard téléphonique

Service gestion 05 34 450 550
Du lundi au jeudi, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h30
Le vendredi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Service location 05 34 450 555
Du lundi au jeudi, de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

Par mail contact@solution-immobilier.fr

Avant de donner son logement en location, un bailleur est en droit de réclamer au candidat locataire un certain nombre de justificatifs concernant son identité et celle de ses garants, ainsi que sa situation financière afin de constituer son dossier de location.

Pour le locataire :

Il convient selon votre régime social et votre recherche de biens (index ci-dessous) d'avoir avec soi les originaux, ainsi que plusieurs copies, qui permettront d'accélérer les formalités auprès des bailleurs.

- Cas n°1 :** Titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), hors période d'essai, sinon voir le cas N°2
- Cas n°2 :** Titulaire d'un contrat de travail à durée déterminé (CDD), intérimaire
- Cas n°3 :** Chômeur
- Cas n°3 bis :** Etudiant
- Cas n°4 :** Travailleur non salarié (TNS)
- Cas n°4 bis :** Travailleur rémunéré à la commission
- Cas n°5 :** retraité(e)s et autres
- Cas n°6 :** location de parking.

Si votre dossier nécessite l'appui d'un garant, celui-ci devra se munir des pièces suivantes :

- 1-Carte d'identité ou carte de séjour.
- 2-Salarié : les trois derniers bulletins de salaire, l'attestation d'emploi et les deux derniers avis d'imposition (2006 et 2007)
- 3-Non salarié : 2 derniers avertissements d'impôt sur le revenu 2006 et 2007, bilans des 2 derniers exercices,
- 3 derniers bulletins de retraite
- 4-Relevé d'identité bancaire.
- 5-Les trois dernières quittances de loyer, la dernière taxe d'habitation ou la dernière taxe foncière, certificat d'hébergement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Afin de vous installer avec plus de tranquillité, il existe des démarches vous facilitant l'accès au logement.

1. Vous et votre conjoint avez la possibilité de faire appel à L'Aide au logement personnalisée (ALS) si vous êtes titulaire du contrat de location ou verser un loyer .

Les démarches :

Vous devez remplir un formulaire d'aide au logement. Vous pouvez pour cela le télécharger et l'imprimer ou le demander à votre Caf. Retournez-le complété, daté, signé. Ne tardez pas, sinon vous risquez de perdre une partie de vos droits. Attention, si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez bénéficier d'une aide à titre personnel. Mais, vos parents ne recevront plus les prestations familiales pour vous. Aussi comparez ce que vous pourriez toucher et ce que vos parents perdront. Pour faire cette estimation, faites une simulation.

2. Vous avez en outre la possibilité pour les jeunes de moins de 30 ans, les étudiants boursiers d'État, et les salariés des entreprises du secteur assujetti d'avoir l'avance LOCA-PASS.

L'aide LOCA-PASS est financée par le « 1% logement » institué en 1953. Il désigne la participation de 0,45% des entreprises du secteur privé non agricole de 20 salariés et plus à l'effort de construction. Cette cotisation sociale est redistribuée par les 125 organismes collecteurs (106 CIL et 19 CCI). Le « 1 % logement » est piloté par l'Union d'économie sociale du logement (UESL), gérée par les partenaires sociaux (syndicats de salariés et d'employeurs).

Les démarches :

Auprès d'un organisme collecteur 1 % logement (liste disponible sur www.uesl.fr).

Qualité du locataire	Cas n°1 Cas n°2	Cas n°3	Cas n°3 Bis	Cas n°4	Cas n°4 Bis	Cas n°5	Cas n°6
Carte d'identité ou passeport ou titre de séjour	X	X	X	X	X	X	X
Carte étudiant			X				
Attestation employeur	X				X		
3 derniers bulletins de salaires ou feuilles de mission	X	X			X		X
Notification de décision ASSEDIC		X					
2 derniers bilans				X			
Bulletins de retraite/revenus fonciers						X	
2 derniers avis d'imposition ou apparaît le détails des revenus	X	X		X	X	X	X
Justificatif de domicile EDF ou Telecom	X	X	X	X	X	X	X
3 dernières quittances de loyer, attestation d'hébergement ou la dernière taxe foncière	X	X	X	X	X	X	
Un RIB	X	X	X	X	X	X	X
L'attestation d'assurance multirisque habitation	X	X	X	X	X	X	
Carte grise + assurance véhicule							X